

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 février 2013

CP 02/13-11

L'an deux mille treize, le 25 février à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

**ACQUISITIONS FONCIERES POUR DIVERSES OPERATIONS
COMMUNES DE MONTASTRUC, DE LARRAZET
ET DE SAINT-NAUPHARY**

- Régularisation foncière au droit de la RD 78 à Montastruc

Par courrier du 24 mai 2012, une personne propose à notre collectivité la cession d'un terrain dont il est propriétaire, sis lieu-dit « Las Partisous » à Montastruc, constitué d'enrochements. Cette mutation foncière permettrait au Département d'assurer l'entretien d'un talus et de conforter la stabilité de la RD 78.

Cette acquisition, d'un montant inférieur à 75 000 €, a été négociée à l'amiable, hors estimation des Domaines, conformément à l'article 23 de la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001, portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, dite « loi Murcef »

Dès lors, les documents permettant de dresser l'acte notarié doivent être adressés à l'Étude Garrisson/Sforzini/Serlouten, sise à Montauban.

- Aménagement de sécurité au droit de la RD 25 à Larrazet

Par délibération du 12 mars 2012, l'Assemblée départementale a arrêté son programme annuel de voirie qui incluait notamment l'opération d'aménagement de sécurité au droit de la RD 25 à Larrazet, et a décidé du principe des acquisitions foncières nécessaires, mentionnées dans le tableau ci-joint.

La prise de possession anticipée de cet immeuble est effective depuis le 26 novembre 2012.

Cette acquisition, d'un montant inférieur à 75 000 € a été négociée à l'amiable, hors estimation des Domaines (cf « loi Murcef »).

Il convient à présent de transmettre les pièces nécessaires à la rédaction de l'acte de vente à l'Étude Riols/Méric-Auriol/Lafage, sise à Larrazet.

- Aménagement de carrefour giratoire au droit des RD 999 et RD 36 à Saint Nauphary

Dans sa séance du 12 mars 2012, l'Assemblée départementale a défini son programme annuel de voirie qui incluait notamment l'opération d'aménagement de carrefour giratoire au droit des RD 999 et RD 36 à Saint-Nauphary, et a décidé du principe des acquisitions foncières, matérialisées dans le tableau ci-annexé.

Ces acquisitions, d'un montant inférieur à 75 000 €, ont été négociées à l'amiable, hors estimation des Domaines (cf « loi Murcef »).

L'ensemble des documents permettant d'établir les actes régularisant ces transferts de propriété doit être adressés à l'Étude Oeuillet/Chabosson à Montauban.

A l'examen de ces éléments, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Se prononce favorablement sur les affaires foncières suivantes telle que détaillées en annexe :
 - . régularisation foncière au droit de la RD 78 à Montastruc,
 - . aménagement de sécurité au droit de la RD 25 à Larrazet,
 - . aménagement de carrefour giratoire au droit des RD 999 et RD 36 à Saint-Nauphary ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, tous les actes et documents se rapportant à ces opérations, notamment les actes notariés ;
- Précise que la somme de 8 631 € correspondant à la totalité des prix de vente reportés dans les tableaux ci-annexés et les frais notariés correspondants seront prélevés sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 2151, sous fonction 621 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE

ACQUISITIONS FONCIERES POUR DIVERSES OPERATIONS

COMMUNES DE MONTASTRUC, LARRAZET ET SAINT-NAUPHARY

CP 02/13-11ann

Régularisation foncière au droit de la RD 78 à Montastruc

PARCELLE CONTENANCE	PRIX DES DOMAINES	PRIX DE VENTE ACCEPTE PAR PROMESSE DE VENTE
C 496 6a 30ca	sans objet	500 €

Aménagement de sécurité au droit de la RD 25 à Larrazet

PARCELLE CONTENANCE	PRIX DES DOMAINES	PRIX DE VENTE ACCEPTE PAR PROMESSE DE VENTE
C 1207 4a 51ca	sans objet	230 €

Aménagement de carrefour giratoire au droit des RD 999 et RD 36 à Saint-Nauphary

PARCELLES CONTENANCE	PRIX DES DOMAINES	PRIX DE VENTE ACCEPTE PAR PROMESSE DE VENTE
C 539 6a 64ca	sans objet	Prix de vente : 996 € Indemnités accessoires : 5000 € pour remise en état systèmes drainage et irrigation
C 533 3a 30ca C 535 2a 49ca	sans objet	868, 50 €
C 537 6a 91ca	sans objet	1036, 50 €

Le Président,